



Communiqué de presse

La FEHAP, la FHF, la FHP et Unicancer alertent une nouvelle fois Agnès Buzyn sur les conditions d'activité chirurgicale en bloc opératoire.

Paris, le 29 avril 2019 - Les quatre fédérations hospitalières (FEHAP, FHF, FHP, Unicancer) expriment à nouveau leur inquiétude quant à la pleine application du décret du 27 janvier 2015 au bloc opératoire à partir du 1er juillet prochain.

Ce décret prévoit que certains des actes d'assistance opératoire seront réservés aux seuls infirmiers de bloc opératoire diplômés d'État (IBODE) et notamment « l'aide à l'exposition, à l'aspiration et à l'hémostase » aujourd'hui régulièrement pratiquée par de nombreux infirmiers de bloc opératoire, compétents mais non IBODE.

Employeurs hospitaliers, soucieux de la qualité de la prise en charge des patients, nous partageons l'objectif de montée en compétences des professionnels infirmiers de bloc opératoire et de reconnaissance des qualifications. Il est cependant indispensable d'étaler ce processus dans le temps pour accompagner les professionnels en poste et garantir la continuité des prises en charge.

Par courrier en date du 22 février dernier, les quatre fédérations hospitalières ont alerté la Ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, et demandé la mise en œuvre effective d'un dispositif de transition, toujours en cours d'élaboration. Le manque de visibilité est en effet source d'inquiétude pour les établissements et les professionnels.

Au regard du manque d'IBODE sur le marché du travail, les fédérations hospitalières ont également fait part de propositions complémentaires pour renforcer l'attractivité de ce métier.

Les quatre fédérations hospitalières seront prochainement reçues par le cabinet de la ministre. Face à l'urgence de la situation qui mettrait en difficulté les établissements publics et privés, et après les alertes qu'elles ont lancées au cours des derniers mois, les fédérations hospitalières comptent aujourd'hui sur ce rendez-vous pour sortir de cette impasse programmée.

A propos de la FEHAP

La Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs, née en 1936, est la fédération de référence du secteur Privé Non Lucratif présente depuis 80 ans dans tous les champs de la protection sociale. Les établissements et services Privés Non Lucratifs allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif. Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale des établissements sont les suivantes : garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

La FEHAP en chiffres, c'est plus de 4 600 établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux gérés par plus de 1600 organismes gestionnaires (associations, fondations, congrégations, mutuelles, organismes de retraite complémentaire et de prévoyance), plus de 246 600 lits et places, 280 000 professionnels pour 2,5 millions de personnes accueillies chaque année.

En savoir plus : www.fehap.fr

Contact presse :

Nina Plantin - 01 53 98 95 44 / nina.plantin@fehpa.fr

www.fehap.fr

A propos de la Fédération hospitalière de France (FHF) :

La FHF représente 4 800 établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, représentant 15 millions d'hospitalisation par an, la moitié des places d'EHPAD, ainsi que les établissements assurant la prise en charge du handicap. La FHF s'est construite autour de valeurs partagées : égal accès à des soins de qualité pour tous ; innovation et d'excellence dans les soins et l'accompagnement, enseignement et recherche ; continuité de la prise en charge.

La FHF réunit en son sein des hôpitaux de tailles différentes - centres hospitaliers locaux, centres hospitaliers généraux, centres hospitaliers universitaires, établissements spécialisés en santé mentale – ainsi que des Ehpads et des établissements assurant la prise en charge du handicap. Elle défend l'autonomie des établissements hospitaliers et médico-sociaux, gage d'une adaptation intelligente aux réalités du terrain. Elle travaille à la création d'un véritable service public de santé réunissant dans chaque territoire les professionnels des secteurs sanitaires et médico-sociaux afin d'améliorer la cohérence des parcours de soins et de vie.

Contact presse :

Camille Trocherie, responsable de la communication externe et des relations presse
01 44 06 85 21 - c.trocherie@fhf.fr

www.fhf.fr

A propos de la FHP

La Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP) regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- près de 68 % de la chirurgie ambulatoire
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences

- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers (32,5) des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques
- 20% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).

Contact presse :

Benjamin Azogui, direction de la communication

01 53 83 56 88 / 06 27 20 18 49

benjamin.azogui@fhp.fr

www.fhp.fr

A propos d'Unicancer :

Unicancer est l'unique réseau hospitalier français dédié à 100 % à la lutte contre le cancer et la seule fédération hospitalière nationale dédiée à la cancérologie. Il réunit 18 Centres de lutte contre le cancer (CLCC), établissements de santé privés à but non lucratif, répartis sur 20 sites hospitaliers en France. Les CLCC prennent en charge plus de 516 000 patients par an (en court-séjour, HAD et actes externes).

Unicancer est aussi le premier promoteur académique d'essais cliniques, en oncologie, à l'échelle européenne. Reconnu comme leader de la recherche en France, le réseau Unicancer bénéficie d'une réputation mondiale avec la production d'un tiers des publications internationales en oncologie (source : étude bibliométrique/ Thomson Reuters). Les 18 CLCC et la direction R&D d'unicancer sont certifiés Iso 9001 pour leur recherche clinique.

Au total 569 essais cliniques (inclusions ou suivis) sont promus en 2017 par le réseau Unicancer, plus de 15% des patients des CLCC sont inclus dans les essais cliniques et plus de la moitié des PHRC dévolus aux CLCC.

Contact presse :

Gwendoline Miguel, chef de projet communication et relations presse

01 76 64 78 00 / 07 71 54 08 65 - g-miguel@unicancer.fr

www.unicancer.fr